

Dénonciation	Est-ce de l'intimidation ou une situation désagréable ? Évaluation de la situation. Rencontre individuelle avec les personnes concernées. Concertation entre la coordonnatrice et la direction.
---------------------	--

Dès qu'un élève débute un protocole d'intimidation (victime et auteur), la direction et le personnel concerné à titre d'équipe d'intervenants seront informés afin d'intervenir efficacement et en toute connaissance de cause. Ils le seront à chacune des étapes du protocole. Pour le témoin, des mesures de sensibilisation seront entreprises.

Avant de débiter un protocole d'intimidation, il est important de bien comprendre la différence entre un conflit et de l'intimidation. Il est à noter que des interventions sont effectuées pour chacun des cas.

Conflit	Il existe des règlements à l'école afin d'intervenir auprès des élèves en cas de conflits. Ce sont des manquements isolés et qui touchent plusieurs règles de l'école.	
Définition de l'intimidation	L'intimidation est une forme de violence sociale surtout observée en milieu scolaire, caractérisée par la domination d'un individu sur un autre au moyen d' actes répétés d'agression verbale, physique ou psychologique à son endroit. (Tiré du livre « Non à l'intimidation, J'apprends à m'affirmer », par Nancy Doyon, 2011). La fréquence, la durée et l'intensité des gestes sont donc les trois mots clés pour mettre en route notre protocole.	Acte répété <input type="checkbox"/> Rapport de force inégale <input type="checkbox"/> Sentiment de détresse de la victime <input type="checkbox"/>

	Ouverture	1^{re} récurrence	2^e récurrence	3^e récurrence
Victime	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec un TES (renforcement +). - Informer les parents par téléphone (TES). - Suivi fait à la direction par un TES. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec un TES. - Stratégies personnalisées pour faire face à l'intimidation. - Informer les parents (TES). - Suivi ponctuel (si besoin). 	<ul style="list-style-type: none"> - Retour sur les stratégies avec un TES et modelage pour les appliquer. - Informer les parents par un TES (téléphone ou rencontre). 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi régulier avec un TES - Rencontre avec les parents - Plan de protection personnalisé au besoin.
Auteur	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec un TES et explication du protocole. - L'élève informe ses parents par téléphone avec un TES. - Réflexion à compléter, signée par le parent. - Remise du document « NON à l'intimidation » à faire signer par les parents. - Manquement majeur (Fiche tolérance zéro disponible au bureau des directions seulement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec un TES. - Retour sur le protocole. - Geste réparateur (carte, dessins, services rendus). - Récréations supervisées. - Manquement majeur. (Fiche tolérance zéro disponible au bureau des directions seulement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec l'élève, les parents, un TES, le psychoéducateur et la direction. - Suspension à l'interne avec travail en lien avec l'intimidation et signé par le parent. - Suivi personnalisé par un TES. - Entrées et récréations supervisées. - Manquement majeur. (Fiche tolérance zéro disponible au bureau des directions seulement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension externe de l'élève avec travail sur l'intimidation à remettre en totalité à son retour à l'école. <i>La durée sera déterminée par l'équipe d'intervenants.</i> - Rencontre avec les parents afin d'établir les conditions de sa réintégration à l'école. - Possibilité de la présence du policier éducateur. - Manquement majeur. (Fiche tolérance zéro disponible au bureau des directions seulement)
Complice	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec un TES afin de mieux comprendre son rôle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec un TES. - Remise du document « NON à l'intimidation » et à faire signer par les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion à compléter, signée par le parent. - Rencontre TES - Plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies personnalisées pour agir face à l'intimidation. - Geste réparateur au besoin.
Complice : personne qui encourage le comportement de l'intimidateur envers la victime ou y participe.				

Témoin

Témoin : personne qui assiste à la scène et offre un public à l'intimidateur sans s'y opposer ou sans aller chercher de l'aide. Des ateliers de prévention et de psychoéducation peuvent être donnés en classe ou en individuel. Un rapport de l'événement sera transmis et signé par les parents du témoin.

Ces étapes peuvent être modifiées selon la gravité des gestes et la collaboration de chacun des acteurs.